

ESPACE CYBERBIB

CHARTRE DE L'UTILISATEUR

Le **Cyberbib** de la médiathèque est un service public chargé de participer à l'information, la recherche documentaire, la formation et l'activité culturelle de tous.

L'utilisation de cet espace est conditionnée par la lecture et l'acceptation de la présente charte, La charte est affichée dans l'espace **Cyberbib**.

ACCÈS ET CONDITIONS D'UTILISATION

Article 1 - Le Cyberbib est accessible aux usagers inscrits à la médiathèque.

Certains postes ou créneaux horaires sont parfois réservés à des utilisations spécifiques : maintenance, atelier ...

Article 2 - L'accès au poste des bibliothécaires est strictement interdit

Article 3 - Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés par un adulte

Article 4 - L'accès est limité à une personne par poste.

Les bibliothécaires peuvent autoriser, à titre exceptionnel, une personne à accompagner un usager (exemple : parent accompagnant son enfant)

Article 5 - L'espace informatique est dédié à la navigation sur Internet et la bureautique dans le cadre de recherche pédagogique.

Il est interdit de jouer, de chatter, d'utiliser des logiciels de « peer to peer » et des messageries instantanées

Article 6 - La durée d'utilisation d'un poste est limitée à une heure maximum.

Elle peut être prolongée si le poste n'est pas occupé ou réservé.

Article 7 - Les impressions sont soumises à une tarification fixée par décision du conseil municipal

Article 10 - Toutes les règles applicables aux droits d'auteurs sont en vigueur dans cet espace,

RÈGLES DE VIE

Une tenue et une présentation correcte sont requises au sein de l'espace **CYBERBIB**

Il est demandé aux usagers de respecter les règles suivantes

- ⇒ Respecter le calme et la neutralité à l'intérieur de l'espace : les propos discriminatoires, sexistes, diffamatoires racistes et injurieux sont prohibés
- ⇒ Respecter le personnel ainsi que les autres usagers, les locaux et le matériel mis à disposition
- ⇒ Respecter l'espace de confidentialité entre les utilisateurs
- ⇒ Fumer et vapoter ne sont pas autorisés à l'intérieur de cet espace
- ⇒ Eteindre son téléphone portable en arrivant dans l'espace
- ⇒ Ne pas consommer de boisson ni de nourriture au sein de l'espace
- ⇒ Ne pas apposer d'affiches ni déposer de tracts sans autorisation
- ⇒ Signaler toute anomalie aux bibliothécaires

Les biens personnels demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Il est de plus formellement interdit sous peine d'exclusion du Cyberbib

- de fréquenter des sites, émettre et recevoir des messages à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou présentant plus généralement une atteinte aux droits de l'homme.
- d'effectuer des transactions commerciales (afin d'éviter notamment le commerce de matériels volés et d'objets illicites sur le territoire français).
- d'utiliser des logiciels - supports amovibles, téléchargements - n'appartenant pas à l'espace
- d'installer ou désinstaller des logiciels
- de modifier la configuration d'un poste
- de procéder à des manipulations techniques sur les matériels mis à disposition.
- de sauvegarder ou effacer des fichiers sur le disque dur, sauf dans le dossier temporaire O/
- d'utiliser des clés USB ou autres supports amovibles personnels sans l'autorisation des bibliothécaires

Des restrictions de navigation sont mises en place (blacklists).

De plus, un fichier enregistre spécialement les activités liées à l'utilisation d'Internet.

Ces informations sont conservées un an et sont uniquement destinées à répondre à d'éventuelles réquisitions de la justice.

Chaque usager est donc légalement responsable du contenu de ses consultations.

Tout acte de vandalisme entraînant la dégradation du matériel informatique ou du mobilier engage la responsabilité civile personnelle de l'utilisateur incriminé.

Les frais de remise en état lui seront facturés.

La direction de la médiathèque se réserve le droit d'exclure du CYBERBIB toute personne ayant enfreint ces règles.